



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARNE

Direction départementale
des territoires

Châlons-en-Champagne, le 8 octobre 2019

Service Urbanisme
Cellule Planification Législation
Pôle Appui

40 Bd Anatole France – C.S. 60 554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Marne

séance du 8 octobre 2019

Affaire suivie par : Sylvie REGNIER
Courriel : ddt-cdpenaf@marne.gouv.fr
Tél. : 03.26.70.80.19

Objet : Avis sur le projet de PLU de Mourmelon-le-Petit.

Monsieur le Maire,

Le projet de PLU de la commune de Mourmelon-le-Petit a été soumis pour avis à la CDPENAF au titre du code rural et de la pêche maritime, et de l'article L151.13 du Code de l'Urbanisme (STECAL). Le dossier de saisine de la CDPENAF complété le 14 août 2019, a été présenté en séance du 8 octobre 2019, et vous trouverez ci-après l'avis émis par les membres de la commission.

La commune n'étant pas couverte par un SCoT en vigueur (SCoT de Châlons en cours), le projet de PLU est présenté dans le cadre de sa révision.

AVIS

a) Au titre du code rural et de la Pêche Maritime :

Après délibération et votes des membres, la commission émet un **AVIS FAVORABLE à l'unanimité, sous réserve de transformer les zones N contiguës à la zone AU, en zone AU, en adoptant des règles d'implantation ou de recul et en définissant une opération d'aménagement d'ensemble, pour répondre aux objectifs de la commune.**

b) Au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, Secteurs de Taille et De Capacité d'Accueil Limitées (STECAL):

- **secteur Nj** d'une surface de 0,59 ha (secteur de jardins).

Après délibérations et votes des membres, la commission émet un **AVIS FAVORABLE à l'unanimité aux secteurs Nj.**

Remarque : mettre en cohérence les dispositions concernant la règle d'implantation avec les constructions autorisées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission Départementale
de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers



Sylvestre DELCAMBRE

Monsieur Le Maire
Mairie
19, Rue du 11 novembre 1918
51400 MOURMELON LE PETIT